



Marché de Noël

Dimanche 13 Décembre 2026

Fiche d'inscription :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____ Tél : _____

Site WEB : _____

N° SIRET : ☐ oui N° : _____

☐ non dans ce cas, pensez à remplir l'attestation et la joindre au règlement

Objet de votre Stand : _____

Vos Besoins dans la salle des fêtes :

Nombre de table : longueur 1,80 m et largeur 0,80 m : ____ x 15,00 €/la table = _____ €

(Maximum 2 tables, soit = 3,60 m pour 30.00 €) - Nappe non fournie

Nombre de chaise (mise à disposition) : ____

Observation : _____

Attention :

Votre emplacement ne sera enregistré qu'à réception de votre dossier d'inscription complet accompagné de votre chèque établi à l'ordre de : L'Amicale Laïque Les Lutins (votre chèque ne sera encaissé qu'après le marché de Noël)

Dossier à adresser à : Amicale Laïque Les Lutins, 17 Le Paly 22150 Plœuc-L'Hermitage

Chèque paiement du stand + chèque de caution (10€) à adresser à :
L'Amicale Laïque Les Lutins

Fait à _____ Le _____

Signature :



Règlement du Marché de Noël

Du 13 Décembre 2026 :

Tous les candidats doivent confirmer avant le 31 octobre 2026 leur présence pour le Marché de Noël par courrier et s'engager sur la journée d'exposition entière (10h/18h30).

La mairie de L'Hermitage-Logre nous fournit les tables et chaises, qui devront être rendues en bon état. Chaque exposant sera tenu responsable du matériel mis à sa disposition.

Il est demandé à chaque exposant d'être conforme avec la législation et d'avoir avec lui le jour du Marché de Noël ses informations professionnelles (SIRET ou attestation sur l'honneur) en cas de contrôle ou pour pouvoir vendre. En aucun cas l'Amicale Laïque les Lutins ne pourra être tenue pour responsable de tout manquement aux lois françaises de la part des exposants.

De même, chaque exposant est responsable de son propre équipement et engage sa responsabilité civile et professionnelle pour tout problème survenant pendant le Marché de Noël. L'Amicale Laïque les Lutins ne pourra être tenue pour responsable des dégâts causés aux œuvres, aux créations ou à autrui, quelles qu'en soient les raisons.

L'Amicale Laïque les Lutins décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie des œuvres exposées, y compris pendant le transport. Aucune réclamation ne sera admise. La signature du présent règlement vaut approbation et exclut tout recours contre l'Amicale Laïque les Lutins.

Les places seront attribuées en fonction de la longueur de votre stand tout en tenant compte de la sécurité. Nous vous demandons de vous conformer aux décisions des organisateurs concernant les emplacements.

Pour la bonne organisation du Marché de Noël, il vous est demandé d'arriver sur les lieux, à la salle Polyvalente, à partir de 8h00, afin de vous installer correctement (ouverture au public à 10h00).

Ce présent règlement doit être retourné avant le 31 octobre 2026 dater et signé en comportant les mentions « lu et approuvé », vos prénom et nom, avec votre fiche d'inscription et votre chèque de paiement du stand ainsi qu'un chèque de caution de 10€, libellé au nom de L'AMICALE LAÏQUE LES LUTINS, à l'adresse suivante :

Amicale Laïque Les Lutins
17 Le Paly 22150 Plœuc-L'Hermitage

L'AMICALE LAÏQUE LES LUTINS demande un chèque de caution de 10€ qui ne sera encaissé qu'en cas de non-respect du règlement (Départ avant 18h30, dégradation, ...)

Votre absence le jour du marché ne sera pas remboursable. En outre, en cas de désistement, merci de nous prévenir au plus tard le 20 novembre afin de pouvoir vous remplacer, votre dossier vous sera alors entièrement retourné.

Fait à :

Le :

Signature :

P.S. : Compte tenu des mesures administratives et sanitaires en cours de validité au jour du Marché, certaines modifications peuvent être imposées à l'organisateur et de ce fait impacter le règlement, voir le marché lui-même. L'Association se conformera aux directives en vigueur indépendantes de sa volonté



ATTESTATION

Pour les non professionnels

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

E-mail :

Tél. fixe :

Tél. mobile :

Adresse complète :

Sollicite mon inscription à la manifestation organisée dans le cadre du Marché de Noël à L'Hermitage-Lorge, le Dimanche 13 Décembre 2026, par L'Amicale Laïque Les Lutins.

Je déclare sur l'honneur :

- ☐ Qu'il s'agit de ma première participation à une exposition vente en 2026
- ☐ Si tel n'est pas le cas, avoir déjà participé à une seule exposition vente en 2026

Le _____ à _____

Cette déclaration sur l'honneur est destinée aux artistes non-inscrits au répertoire SIRET, souhaitant participer aux manifestations, dites expositions, organisées dans le département des Côtes d'Armor en vue de vente d'œuvres d'art, dans la limite de deux participations au maximum par an.

Notez que le non-respect de cette limite pourrait entraîner, à l'encontre de son auteur, des poursuites judiciaires pour, notamment, l'exercice d'un travail dissimulé, délit prévu par l'article L 324-9 du code du travail, puni des peines prévues à l'article L 362-3 (trois ans d'emprisonnement et 45.000 € d'amende). Cette limite de 2 expositions par an ne s'applique pas aux titulaires d'un n° de SIRET.

J'ai lu et j'accepte les termes du règlement du Marché de Noël du 07 décembre 2025 et ai pris note que les ventes éventuelles d'œuvres pendant cette exposition seront réalisées sous l'entière responsabilité de leurs exposants.

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



Copie du règlement à garder en votre possession

Règlement du Marché de Noël **du 13 Décembre 2026 :**

Tous les candidats doivent confirmer avant le 31 octobre 2026 leur présence pour le Marché de Noël par courrier et s'engager sur la journée d'exposition entière (10h/18h30).

La mairie de L'Hermitage-Loge nous fournit les tables et chaises, qui devront être rendues en bon état. Chaque exposant sera tenu responsable du matériel mis à sa disposition.

Il est demandé à chaque exposant d'être conforme avec la législation et d'avoir avec lui le jour du Marché de Noël ses informations professionnelles (SIRET ou attestation sur l'honneur) en cas de contrôle ou pour pouvoir vendre. En aucun cas l'Amicale Laïque les Lutins ne pourra être tenue pour responsable de tout manquement aux lois françaises de la part des exposants.

De même, chaque exposant est responsable de son propre équipement et engage sa responsabilité civile et professionnelle pour tout problème survenant pendant le Marché de Noël. L'Amicale Laïque les Lutins ne pourra être tenue pour responsable des dégâts causés aux œuvres, aux créations ou à autrui, quelles qu'en soient les raisons.

L'Amicale Laïque les Lutins décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie des œuvres exposées, y compris pendant le transport. Aucune réclamation ne sera admise. La signature du présent règlement vaut approbation et exclut tout recours contre l'Amicale Laïque les Lutins.

Les places seront attribuées en fonction de la longueur de votre stand tout en tenant compte de la sécurité. Nous vous demandons de vous conformer aux décisions des organisateurs concernant les emplacements.

Pour la bonne organisation du Marché de Noël, il vous est demandé d'arriver sur les lieux, à la salle Polyvalente, à partir de 8h00, afin de vous installer correctement (ouverture au public à 10h00).

Ce présent règlement doit être retourné avant le 31 octobre 2026 dater et signé en comportant les mentions « lu et approuvé », vos prénom et nom, avec votre fiche d'inscription et votre chèque de paiement du stand ainsi qu'un chèque de caution de 10€, libellé au nom de L'AMICALE LAÏQUE LES LUTINS, à l'adresse suivante :

Amicale Laïque Les Lutins
17 Le Paly 22150 Plœuc-L'Hermitage

L'AMICALE LAÏQUE LES LUTINS demande un chèque de caution de 10€ qui ne sera encaissé qu'en cas de non-respect du règlement (Départ avant 18h30, dégradation, ...)

Votre absence le jour du marché ne sera pas remboursable. En outre, en cas de désistement, merci de nous prévenir au plus tard le 20 novembre afin de pouvoir vous remplacer, votre dossier vous sera alors entièrement retourné.

Fait à :

Le :

Signature :

P.S. : Compte tenu des mesures administratives et sanitaires en cours de validité au jour du Marché, certaines modifications peuvent être imposées à l'organisateur et de ce fait impacter le règlement, voir le marché lui-même. L'Association se conformera aux directives en vigueur indépendantes de sa volonté